

Synthèse 2014

Actualisation "PCT"



Mardi 17 juin 2014

FNDE

Programme

Cette journée, qui s'adresse aux spécialistes en matière de propriété industrielle, permettra aux participants de faire le point sur l'état de leurs connaissances du système PCT, dont l'utilisation a connu ces dernières années un essor important.

Cette journée aura pour objectif une mise à jour des connaissances des participants sur le système du PCT, à travers, notamment, les changements du Règlement d'exécution du PCT et les nouveaux services proposés aux utilisateurs dans le cadre de la procédure PCT.

La présentation de cette journée d'actualisation du PCT - 2014 sera assurée par un intervenant de l'OMPI et également par un représentant de l'OEB.

Avec le concours de :

C. BONVALLET, Juriste principale de la Division Juridique du PCT, OMPI

C-R. BOGLIOLO, Juriste, Affaires Juridiques Internationales - PCT, OEB



Synthèse 2014

Actualisation "PCT"

Informations pratiques

Dates et lieu

Mardi 17 juin 2014
FNDE
34 bis rue Vignon
75009 Paris
Tél. 01 42 66 18 19

Horaires

9h30 à 13h00 / 14h00 à 17h30

Coût du stage

645 € (HT) - 774 € (TTC)

Membres ASPI
580 € (HT) - 696 € (TTC)

Pour tous renseignements

Alexandra DUPONT, F.N.D.E.
34 bis, rue Vignon - 75009 Paris
Téléphone 01 42 66 18 19
Courriel : adupont@fnde.asso.fr

Stage entrant dans le cadre de la formation professionnelle continue

NB Toute annulation de moins de 5 jours avant la journée ne pourra être pris en compte.

Bulletin d'inscription

à détacher et à renvoyer à FNDE, 34bis rue Vignon 75009 Paris

Courriel : adupont@fnde.asso.fr



Nom, Prénom

Membre ASPI

Fonction

Société

Adresse

Code Postal

Ville

Tél

E-mail

Adresse facturation

Code Postal

Ville

Tél

E-mail

N°TVA intracommunautaire

Règlement :

Joint

Sur facture

Souhaite participer à la journée du 17 juin 2014

et joins à cet effet un chèque au nom de la FNDE de

ANNULATION OU REPORT

1. Les demandes d'annulation ou de report confirmées par courrier, courriel ou fax et reçues plus de 5 jours avant le début du stage sont acceptées et ne donneront pas lieu à facturation.
2. Les demandes d'annulation, de report ou les absences reçues moins de 5 jours avant le début du stage entraînent le règlement de la totalité du prix du stage.
3. En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers, et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandon, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par le signataire de l'inscription de formation.